



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans 5 jours, la saisie des vœux pour le mouvement est censé être clôturée. Cette période est toujours un moment important dans le déroulement de carrière des collègues, elle génère beaucoup d'interrogations, d'inquiétudes mais aussi parfois des incompréhensions dont il appartient à l'administration d'apporter des réponses. Il n'est d'ailleurs pas facile de joindre les services en ce moment qui ont certes certainement de nombreuses tâches à effectuer mais il reste que les enseignants doivent être en mesure de pouvoir obtenir des réponses de leur administration. Car les questionnements des collègues sont nombreux d'autant que le mouvement apparaît, encore cette année peu ouvert avec un faible nombre de postes vacants.

Cela est d'autant plus vrai que l'arrêté de carte scolaire n'est toujours pas publié alors que vous aviez pris l'engagement en CDEN de le diffuser en fin de semaine dernière. Ce sont donc près de 150 postes qui ne sont pas clairement définis dans la liste des postes soit en création soit en suppression. La mise à jour de la liste des postes ne serait connue que le 18 mai, jour de la fermeture du serveur. Cela n'est pas acceptable et est fort préjudiciable aux collègues qui les conduisent, de fait, à formuler des vœux à l'aveugle. Cela est vécue comme une nouvelle étape dans la dégradation des conditions de travail. Cette situation est inédite en Meurthe et Moselle et ne rester en l'état, c'est pourquoi le SNUipp54 vous demande de prolonger la période de saisie des vœux et d'en informer dès aujourd'hui la profession.

Tout cela confirme l'urgence d'ouvrir des perspectives plus favorables sur les questions de mobilité des enseignants du 1^{er} degré.

Le ministère a remis en cause en 2008 les barèmes et les règles départementales du mouvement. Ceux-ci avaient été élaborés au fil du temps dans la concertation avec les représentants des personnels et en fonction des réalités départementales, dans un souci d'équité et de transparence.

Le cadrage national - via la note de service relative à la mobilité des enseignants du premier degré - devait permettre à la fois de prendre en compte, au moment des affectations, la situation personnelle et professionnelle des personnels et la spécificité de certains postes.

Force est de constater que les objectifs visés par le ministère, tant sur la stabilisation et la nomination à titre définitif des enseignants que sur la gestion qualitative des affectations n'ont pas été atteints. La situation s'est dégradée ces dernières années et les possibilités pour les personnels d'obtenir une affectation à titre définitif au plus près de leurs vœux se sont réduites. Ce cadrage national a même été parfois renforcé au niveau académique, en accentuant les effets négatifs.

La disparition d'une deuxième phase du mouvement avec reformulation de vœux, la limitation à trente vœux, l'augmentation du nombre d'affectations hors barème sur des postes à profil, le blocage des postes de TRS comme support pour les stagiaires,... ont réduit considérablement les possibilités de

mutations au niveau départemental, déstabilisant une opération clé de la vie professionnelle des enseignants du premier degré. Il y a aujourd'hui un fort mécontentement sur ce sujet dans notre profession.

Cette situation ne peut plus durer. C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU demande au ministère l'ouverture de discussions sur la base d'un retour à des règles départementales au plus proche des enseignants, respectueuses de leurs vœux personnels et professionnels.

Parce qu'il devient urgent que des mesures soient prises, le SNUipp lance dans ce sens une grande campagne nationale de pétition auprès de la profession et demande à la ministre l'ouverture sans attendre de discussions.

Dans ce contexte, nous allons poursuivre nos interventions à tous les niveaux pour que les opérations du mouvement, de l'élaboration des règles à la diffusion des résultats, se fassent dans le respect des règles discutées dans les commissions administratives paritaires départementales.

Le SNUipp n'oppose pas intérêt collectif et intérêt particulier, il porte haut et fort une indispensable transparence et équité dans toutes les opérations du mouvement et est fondamentalement attaché à ce que les règles qui s'appliquent aux uns s'appliquent aux autres. C'est sur cette base que nous interviendrons ce matin en souhaitant que vous soyez aussi garant de cette transparence et équité.